



N° 74 - Avril 2017

UN BUDGET CONTRAINT

Lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal a approuvé le projet de budget que j'ai présenté et a décidé des taux à appliquer aux impôts locaux pour l'année 2017.

2 000 € euros par jour

Pour assumer les missions régaliennes confiées par l'état à la commune, et pour assurer les besoins du quotidien, nous avons besoin de 2 000 € par jour.

- 40 % de cette somme sera consacrée à la rémunération du personnel
- 30 % financera les besoins quotidiens : électricité, eau, combustibles, assurances et autres dépenses courantes
- 12 % sera affecté au remboursement des emprunts.
- Le solde permettra de financer les travaux d'investissements décidés par la collectivité.

Les impôts locaux augmentent de 1,9 %

Pour financer nos besoins, maintenir des finances saines et se réserver la possibilité d'investir dans les prochaines années, le conseil municipal a décidé, pour 2017, d'augmenter de 1,5 % les taxes communales ; à cette majoration s'ajoute une revalorisation de 0,40 % décidée par l'Etat.

Cette revalorisation, qui arrive après une année blanche (*les taux d'aucune des trois taxes communales n'avaient été augmentés l'an dernier*), se traduit par une augmentation moyenne de 7 à 8 € par foyer fiscal gennois.

Qui finance les dépenses ?

Quarante-cinq pour cent du montant de la dépense sont financés par les Gennois :

- 190 000 € au titre des 3 taxes communales
- 70 000 € proviennent de la location des propriétés communales.

Le reste des recettes est lié à des dotations allouées par l'Etat, le Conseil départemental ou Vitré-communauté.

La voirie, priorité des investissements 2017

Compte tenu du contexte économique actuel (*diminution sur 3 ans de 30 % des dotations allouées par l'Etat aux communes, soit pour la nôtre 30 000 €*), compte tenu également des incertitudes qui pèsent sur les finances communales (*certain candidats à l'élection présidentielle annonçant la suppression totale de la taxe d'habitation, soit 80 000 € par an pour notre commune*), nous avons décidé de ne pas recourir à l'emprunt pour financer nos opérations d'investissement 2017.

La priorité sera donnée cette année aux travaux de voirie avec un équilibre autour de 50 000 € pour les travaux programmés en zone rurale, le même montant étant affecté aux travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour nos commerces, notre église ; l'autre partie de ce crédit sera consacré à la sécurisation de la traversée du bourg.

La rénovation de la Pommeraie : un coût de 500 000 €

Cent quinze mille euros (115 000) sont inscrits au budget pour financer la fin du programme de rénovation de la Pommeraie (mairie + logement).

Cette rénovation, opération phare du mandat, aura coûté un peu plus de 500 000 €.

Pour ne pas alourdir notre dette et ne pas obérer les possibilités d'investissements à venir, nous avons emprunté seulement 60 000 € sur cette opération.

Le reste des dépenses est financé par les fonds propres de la commune, ou par des subventions.

Et demain ?

En conclusion j'écrirais que, malgré des budgets de plus en plus contraints, nous avons pu au fil des années passées réaliser des opérations d'investissements importantes (salle des sports, école, mairie et autres) sans accroître de manière démesurée la dette de la commune, et en maintenant pour les Gennois une imposition acceptable.

De quoi sera fait demain ? Je l'ignore, mais ce qui est sûr c'est que les besoins de services désirés par les habitants ne cessent de s'accroître et que ces services ont un coût qu'il faudra bien financer. Pour terminer je rappelle que, souvent souhaitée, la gratuité a un coût.

Amitiés et bonnes fêtes pascales !

Yves Hisope

Informations légales

Nous rappelons deux informations, publiées dans la presse régionale, qui concernent notre commune.

Inventaire des cours d'eau

Nous avons reçu un projet d'actualisation des cours d'eau situés sur notre territoire communal : rivières, canaux, rus, etc...

Les riverains et toute personne intéressée peuvent le consulter en mairie et faire part de leur avis.

L'affichage est prévu jusqu'au 20 de ce mois.

Classement des haies bocagères

Les services du département nous ont adressé le plan relatif au classement des haies bocagères situées dans le périmètre d'aménagement foncier de la ligne LGV.

Ce document est consultable en mairie jusqu'au 30 avril.

Commémoration du 8 mai

Elle aura lieu le lundi 8 mai, précisément.

Le rendez-vous est prévu au Monument aux morts, à 11 h 30.

La cérémonie se déroulera de la façon suivante :

- Temps de recueillement
- Remise du nouveau drapeau aux Citoyens de la paix
- Lecture du message du Secrétaire gouvernemental des ACPG
- Verre de l'amitié à la mairie.

Chacune et chacun des Gennois y est naturellement convié.

Les Citoyens de la paix, qui sont-ils ?

Ils relèvent de l'Association des ACPG-CATM-TOE et Veuves d'Anciens combattants

(ACPG = Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre - CATM = Combattants en Algérie, Tunisie, Maroc.

- TOE = Théâtres d'Opérations Extérieures)

Leur mission consiste, aux côtés des ACPG CATM-TOE, à perpétuer le souvenir des soldats morts dans les deux derniers conflits mondiaux.

Ils interviennent essentiellement lors des commémorations des 8 Mai et 11 Novembre.

Constitués en association, ils ont leur assemblée annuelle - Voyez les deux photos au haut de la page 3.

Question : Qui peut être Citoyen de la paix ?

Réponse : Tout un chacun !

Oui, tout un chacun. Cela peut surprendre, mais chacun qui le souhaite peut adhérer à l'association des Citoyens de la paix : homme, femme, enfant ; l'accomplissement d'un service militaire n'est pas requis.

A la lumière de cette précision,

**il serait encourageant que de nouveaux Gennois et Gennoises
viennent étoffer leurs rangs.**

Adressez-vous à Arnaud Plassier, leur président. Vous pouvez le joindre au 02 99 96 99 07.

Nota : Les Citoyens de la paix se différencient des Soldats de France ; ces derniers relèvent de l'UNC (Union Nationale des Combattants) et pour y adhérer il est nécessaire d'avoir accompli un service national.



Ci-contre à gauche, Arnaud, présentant le bilan et les projets d'activités, lors de l'assemblée générale du 11 février.



A droite, quelques membres Citoyens de la Paix.

Les T.A.P.

Ce sont les Temps d'Activités Périscolaires ; on en a beaucoup parlé lors de leur instauration. Un récent après-midi, ces activités se sont déroulées à la Maison de retraite : heureuse initiative qui a fait se rencontrer deux générations... Voyez ces quelques photos de complicité entre les enfants de l'école et leurs aînés.



Le théâtre

Ce samedi soir de mars, le Comité des fêtes s'était assuré le concours d'une troupe venue, en voisine, nous interpréter... une pièce policière. Policière ! Holà : de quoi faire frémir Ty Mad.

Sauf que l'intrigue, fort heureusement, a d'emblée viré à la comédie...

Et, comme dans toute bonne comédie, l'histoire se termine bien.



La mairie : de l'ancienne à la nouvelle

Comme nous l'avions programmé, le transfert de l'ancienne mairie vers la nouvelle s'est effectué le samedi 11 février. Les dossiers, documents, actes et autres archives avaient été préalablement sortis de leurs rayonnages et rassemblés dans de nombreuses caisses : il ne restait plus qu'à les transporter ("plus qu'à", si on peut dire...). La matinée fut donc une longue procession qu'ont assurée les conseillers eux-mêmes.

Mais avant cela, un sujet de dernière minute avait fait l'ordre du jour d'un ultime conseil dans une mairie dénudée.

*Ce n'est ni du pastis,
ni même du jus de fruit,
mais du produit nettoyant...*



Les trois jours qui ont suivi, ces dames du secrétariat, aidées de dynamiques petites mains, ont vidé les caisses et rangé leurs contenus dans les larges placards de la nouvelle mairie. Nous ne vous montrerons pas de photos de leur activité car malheureusement notre appareil n'était pas de sortie ces jours-là. Vous en êtes, bien sûr, aussi contrits que nous ; mais il était revenu pour les *Portes ouvertes* comme en témoignent les illustrations qui suivent.

Les portes ouvertes

Elles ont connu un beau succès, ce samedi après-midi 25 février. Comme annoncé, durant la première heure - et même un peu au-delà - M le Maire a présenté et commenté les plans de ce qui est envisageable pour ralentir la circulation dans le bourg. Ce temps a connu un vif intérêt et les échanges ont été très constructifs.





Et quand
c'est fini,
que
tout le monde
est parti :
la vaisselle !



L'Amicale des Parents de l'Ecole



Les parents et amis avaient répondu en nombre à l'invitation pour le repas du 4 mars. Peut-être le thème retenu pour cette soirée - Les Antilles - y était-il pour quelque chose ; en tout cas le menu, antillais naturellement, a été servi à plus de cent soixante-dix convives. Belle réussite qui a ravi les organisateurs puisque le bénéfice est destiné à financer des sorties scolaires.

**Le 17 juin, ce sera la kermesse de l'école.
Retenez la date !**



La déchetterie

Attention : Depuis le 1er avril, les horaires de la déchetterie d'Argentré sont modifiés.

Ils sont désormais les suivants :

- Lundi : de 10 à 12 h et de 14 h à 18 h
- Mercredi : de 9 h à 12 h
- Vendredi : de 14 h à 18 h
- Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Rappelons que : - les objets déposés dans les caissons "2ème vie" sont récupérés, réparés et revendus par Emmaüs et Partage Entraide Vitréais
- les déchets suivants sont interdits en déchetterie : Bouteilles de gaz, extincteurs, médicaments et seringues, matériaux contenant de l'amiante, pneus, fusées de détresse, ordures ménagères (même en sac)...

Stage de Tai-chi

Le succès qu'ont connu les éditions précédentes incitent Serge - notre professeur local - à les renouveler.

Cette année encore, trois jours de pratique sont proposés, conduits par Alain Caudine.

Pour ceux à qui ce nom ne dirait rien, sachez que c'est le premier disciple du maître chinois Wang Xian mondialement reconnu ; la propre renommée de Alain Caudine dépasse elle-même les frontières de notre pays et va largement au-delà !

Ces journées sont donc une occasion qu'apprécient hautement les adeptes de cet art qu'est le tai-chi.

Elles se dérouleront les 3, 4 et 5 juin à la salle des sports, de 9 h 30 à 17 h 30

Les tarifs sont les suivants : - 30 euros pour 1 journée
- 50 euros pour 2 jours
- 60 euros pour 3 jours.

On peut, bien sûr, ne participer qu'une seule journée, mais il est recommandé aux débutants de venir dès le premier jour au moins.

Pour des informations complémentaires et/ou pour s'inscrire, contacter Serge Posson au 06 23 38 01 03.

Relais paroissial

Pour la rentrée de septembre, l'inscription à la catéchèse des enfants de l'école Pierre-Gilles de Gennes, entre autres, se fera lors de deux permanences qui se tiendront au presbytère d'Argentré.

Celles-ci auront lieu :

- le mardi 20 juin de 18 h 45 à 20 h
- le vendredi 30 juin de 18 h à 19 h 30

La catéchèse s'adresse aux enfants de CE et CM ; si vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre enfant, présentez-vous à l'une de ces permanences muni du livret de famille catholique ou de la date de baptême de l'enfant.

Nota : Le règlement des frais de fonctionnement de la catéchèse (livre, tirages...) se fait de préférence par chèque.

Comité des fêtes

Le rallye vélo se déroulera, cette année comme les autres, le dernier samedi de juin.

Rendez-vous donc le 24, à 9 h, salle des sports.

N.B : Pour ceux que le vélo effraierait, il y aura aussi le rallye pédestre (dont le parcours est naturellement moins long...)

Et le soir, pourquoi le rappeler (mais pourquoi pas ?) : le cochon grillé !

Renseignements complémentaires et inscriptions auprès

- de Thierry Saget 06 50 69 20 06
- et Myriam Jéby 02 99 96 87 71 ou 06 74 73 29 74

Vieux journaux

Gérard Hardy poursuit toujours la récupération des vieux journaux et documents publicitaires.

Vous pouvez les déposer à son domicile, 10 rue des Forges, le premier vendredi de chaque mois.

Nous rappelons que le produit de ces ventes est entièrement destiné à un dispensaire médical de Madagascar.

Parcs éoliens

Une visite des sites de La Chauvelais, sur Balazé, et La Charbotière, sur Montreuil-des-Landes, est proposée à tout public.

Ces présentations auront lieu le samedi 6 mai à partir de 9 h 15

Rendez-vous au bourg de Balazé où un parcours fléché guidera vers un covoiturage (gratuit) entre les deux sites.

Une confirmation de présence est souhaitable au 02 99 00 91 12

On peut aussi consulter conseil.developpement@paysdevitre.org

La fin est prévue pour 12 h 30.

Bienvenue au jardin

Une opération Portes ouvertes est organisée à l'intention des personnes qui jardinent "au naturel".

Celle-ci se tiendra les 10 et 11 juin au Vivier sur Mer.

Pour plus de renseignements et inscription :

Joël Perrouault 06 42 30 71 66 - joel.perrouault@orange.fr

Offres frauduleuses

Deux communes voisines ont été démarchées par des commerciaux peu scrupuleux. En effet, ces agents proposent des produits détergents soit disant sans danger pour l'environnement.

Il apparaît à présent qu'ils ciblent les particuliers.

Si vous étiez sollicités de la sorte, soyez attentifs à la nature du produit proposé et, en cas de doute, appelez préalablement le Syndicat du Bassin versant :

02 99 74 35 24 - www.bv-vilaine-amont.fr

Les chenilles processionnaires



Elles gagnent du terrain sur une grande partie de la Bretagne et les conditions météorologiques de ce mois d'avril continueront de leur être favorable.

Consignes de sécurité :

- Ne pas les toucher :

la peau et les yeux sont particulièrement sensibles à leur contact.

- Surveiller la proximité des animaux domestiques.

Centenaire de l'armistice de 1918

Cela peut nous paraître loin, mais il convient de commencer à en parler.

En effet, Les Citoyens de la paix souhaitent donner un relief particulier à cet anniversaire en organisant une exposition dans nos murs.

Pour cela ils sollicitent celles et ceux d'entre nous qui détenons des objets ou documents en lien direct avec la guerre 14/18.

Ce peut être effectivement des objets : gamelle, bidon, casque, ceinturon... mais aussi des correspondances ou bien encore des photos.

Celles et ceux qui sont en mesure de répondre à cet appel, faites-vous connaître auprès de Arnaud Plassier 02 99 96 99 07.

Concernant les documents écrits, correspondances, citations ou photos, vous pouvez également vous adresser à Raymond Gaillard 02 99 96 85 09 : ces documents seront scannés pour vous être rendus aussitôt.